2024-ADM-23-VDN BONNIN

Signataire monsieur bonnin arnaud

- courriers liés à l'exécution d'un contrat et ne faisant pas grief (communication ou demande d'information ou de documents),
- devis et bons de commande inférieurs ou égaux à 15.000 €ht,
- participation à la commission consultative des services publics locaux en tant qu'agent compétent dans la matière qui fait l'objet de la consultation,
- bons de commande inférieurs ou égaux à 40.000 € ht,
- transmission des documents de la consultation aux opérateurs économiques pour tous les marchés toutes procédures confondues,
- prolongations de la durée de validité des offres pour tous les marchés à procédure adaptée,
- réponses à une réclamation formulée par le délégataire ou le partenaire,
- cosignature du rapport des offres initiales avec le directeur général adjoint/ la directrice générale adjointe,
- envois des renseignements complémentaires aux opérateurs économiques pour les marchés de sa direction, toutes procédures confondues,
- mises en jeu des garanties prévues au marché,
- courriers de notification de décision de résiliation de contrat prise par l'assemblée délibérante,
- courriers ayant pour objet l'application de pénalités pour inexécution des dispositions contractuelles,
- courrier autorisant les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans les procédures adaptées sans négociation, lors du dernier tour de négociation et dans les procédures d'appel d'offres,
- lettres d'information relatives à l'exécution d'un contrat,
- suspensions et rejets de factures,
- état d'entrée dans les lieux et de sortie.
- liste des items du service